

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 07 juin 2017 à 20h00

- Présidence** : Christophe Maret, président
- Présences** : Le conseil communal (7 citoyens)
M. Jean-Louis Farquet : secrétaire communal
M. Louis Tornay, organe de révision
M. Matthieu Pernet, Antenne Région Valais romand
39 citoyens
- Excusés** : 6 citoyens(nes)

1/ OUVERTURE DE LA SEANCE ET NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président ouvre la séance en saluant les membres présents. Cette dernière a été convoquée en date du 17 mai 2017 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes du 5 février 2004. Son ordre du jour est accepté.

Il propose ensuite à l'assemblée de nommer MM Tornay Pascal et Pasche Stéphane comme scrutateurs. Leur nomination est acceptée.

2/ LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

La parole est au secrétaire qui donne lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 14 décembre 2016. Ce dernier ne donne lieu à aucune remarque et est accepté.

3/ LECTURE DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2016

Le président, M. Christophe Maret, donne connaissance à l'assemblée des principaux chiffres concernant les comptes 2016 de la Commune de Vollèges. Ces derniers bouclent avec le résultat suivant, à savoir :

Fonctionnement	Total des recettes	:	Fr. 13'535'358.13
	Total des dépenses	:	<u>Fr. 10'241'465.94</u>
	Marge d'autofinancement	:	<u>Fr. 3'293'892.19</u>
Investissements	Total des dépenses	:	Fr. 3'618'155.53
	Total des recettes	:	<u>Fr. 1'373'331.15</u>
	Investissement net	:	<u>Fr. 2'244'824'38</u>

Suite au transfert d'un montant de Fr. 2'537'001.-- du patrimoine administratif au patrimoine financier décidé par le conseil communal conformément aux art. 36 et 37 de l'Ofinco, les comptes 2016 de la Commune de Vollèges laisse apparaître un

Excédent de financement de : **Fr. 610'320.89**

Avec des amortissements comptables pour un montant de **Fr. 1'924'425.38**, les comptes 2016 de la commune de Vollèges laissent apparaître une augmentation de fortune de **Fr. 1'369'466.81**. La fortune de la Commune s'élève au 31.12.2016 à **Fr. 19'038'383.34** et le total du bilan à **Fr. 29'359'083.23**.

L'endettement net par habitant passe de **Fr. 22.--** au 31.12.2015 à **une fortune par habitant de Fr. 1'874.--** au 31.12.2016.

4/ **RAPPORT DES REVISEURS ET APPROBATION DES COMPTES**

M. Louis Tornay, de la fiduciaire Alpes Audit SA, organe de révision désigné par l'assemblée primaire donne lecture du rapport établi selon l'art. 75 Ofinco et dans lequel il relève que la révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession.

Le compte Pertes et Profits ainsi que le bilan ont été établis selon les exigences de la LCO du 5 février 2004. Sur la base de ses travaux, la fiduciaire recommande à l'assemblée primaire d'approuver le compte annuel 2016 de la Commune de Vollèges.

Avant de passer à l'approbation des comptes et du rapport de révision, le président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou remarques :

M. Daniel Moulin demande une justification quant à l'augmentation des charges de l'Administration générale par rapport au comptes 2015 (environ Fr. 300'000.--) ?

- Réorgan. ST (G. Joris) + augm. % TP (R. Joris) et admin. (U. Abbet) : Fr. 150'000.--
- Sécurité au travail et optimisation des procédures Fr. 50'000.--
- Amortissements financiers Fr. 110'000.--
Fr. 310'000.--
=====

M. Daniel Moulin demande ce qu'il va advenir des investissements non-exécutés. Il lui est répondu que ces derniers seront reportés mais en aucun cas oubliés. Quant au montant de Fr. 10'000.-- pour la place de jeu de St.-Marc, il s'agit de la participation de la commune de Vollèges (1^{ère} tranche) à l'aménagement du skate-parc du Chable. Place initiée en premier lieu par un groupe de jeunes de Vollèges.

L'assemblée n'ayant plus de questions ni remarques à faire valoir, les citoyens et citoyennes présents passent à l'approbation. Les comptes 2016 de la Commune de Vollèges ainsi que le rapport de l'organe de révision sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée aux organes responsables.

5/ **APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DECHETS (taxe au sac)**

Le conseiller Patrice Berguerand, responsable du dicastère en charge de la salubrité, passe la parole à M. Matthieu Pernet de l'Antenne Région Valais romand pour une présentation du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et le passage à la taxe au sac au 1^{er} janvier 2018 comme la majorité des communes du Valais romand.

Avant de passer à l'approbation, le conseil répond aux questions des citoyens, notamment :

M. Pierre Frossard fait remarquer qu'il est bien de mettre en place une structure qui force les consommateurs à mieux trier leurs déchets, par contre il y a lieu de penser déjà à une deuxième phase relative à la valorisation des déchets. M. Pernet lui répond que la valorisation sera à la charge des usines d'incinération.

Benoît Berguerand demande ce qu'il en est des ordures produites par les manifestations (tournoi, match de reines, etc..). Avec le nouveau prix du sac, cela va fortement péjorer les coûts de l'élimination. Il lui est répondu que lors de manifestations, c'est à l'organisation de prévoir l'évacuation de ses propres déchets par un autre moyen (Satom, Tridranse, déchetterie, etc..) Par ailleurs les sacs actuels ne vont pas disparaître. Concernant les déchets des entreprises, c'est à ces dernières de se poser la question sur un système d'évacuation (benne, etc..).

M. Michel Carroz demande s'il sera toujours possible de déposer les déchets végétaux au compost. Pour ce genre de déchets, il n'y aura pas de changement, leur évacuation se fera toujours comme actuellement.

Par ailleurs la future déchetterie intercommunale devrait être mise en service dans le courant de l'année 2018. Le vice-président, M. Fabien Sauthier, informe l'assemblée que la commune de Bagnes va accepter gratuitement les déchets vollégards durant la période d'aménagement de la nouvelle déchetterie.

L'assemblée passe ensuite à l'approbation à main levée : par 46 oui, 1 abstention et 0 avis contraire, l'assemblée primaire de Vollèges approuve le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets.

6/ DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le président, M. Christophe Maret, donne d'abord quelques explications aux citoyens présents concernant les dossiers en cours qui devraient occuper le conseil durant la prochaine période administrative, notamment :

- agrandissement de l'école – gestion de l'augmentation des effectifs ;
- aménagement de places de jeux dans l'ensemble des villages de la commune ;
- aménagement de la Dranse – fin de la deuxième étape ;
- Torrent du Merdenson – mesures de protection – mise à l'enquête finale et présentation publique ;
- Site de la décharge du Merdenson – mise à l'enquête publique du projet de l'entrée ;
- Aménagement d'une déchetterie intercommunale avec la Commune de Bagnes ;
- Rte 89 Vollèges-Levron-Col du Lein : construction d'un trottoir et restructuration routière au virage de la Scie (Etat du Valais) ;
- Sentier Labonature – aménagement d'une passerelle piétonne sur la Dranse (avec la commune de Sembrancher) ;
- amélioration du Chauffage à distance (CAD) ;
- amélioration de la gestion de l'eau et des réseaux ;
- projet de fusion des communes de Bagnes et Vollèges avec présentation du calendrier envisagé ;
- réaménagement des cimetières ;
- amélioration et développement du site internet.

Il passe ensuite la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou propositions :

- Daniel Moulin revient sur le projet d'agrandissement de l'école et propose d'envisager le regroupement sur un seul site. Olivier Bender, responsable du dicastère de l'enseignement et de la formation lui répond qu'une étude sera faite. Plusieurs scénarios seront envisagés et présentés à la population.

- Daniel Moulin demande si le préfet ainsi que les autres présidents des communes de l'Entremont ont été associés à la démarche concernant la fusion. Il relève également qu'au vu de l'évolution financière de la commune, il n'est plus nécessaire de fusionner. Le président lui répond que c'est également dans un but de contrôler l'augmentation continue des charges que la fusion a été envisagée. Sur quoi M. Moulin reprend la parole pour émettre ironiquement qu'à son avis il n'y aura plus que deux conseillers vollégeards et que c'est tant mieux ainsi !....
- M. Jean-Paul Bruchez remercie la commission de sécurité pour avoir procédé à la pose d'un radar préventif à Etiez durant une certaine période. Selon lui, les usagers de la route ont fait preuve de retenue. Il demande si la commune peut le laisser. Eric Rosset, responsable de la commission sécurité lui répond que sur l'ensemble des passages le radar a permis de constater que les délits se sont montés à 1 voire 2% seulement.
- M. Norbert Terrettaz estime que suite à l'acceptation par le peuple de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT), le règlement communal des constructions et des zones devra être remis à jour. Il demande au conseil communal de prévoir une annotation afin que les personnes qui construisent en bordure de la zone agricole soient bien conscientes des possibles désagréments inhérents et que les agriculteurs ont un droit acquis.
- M. Roland Bérard demande à la commune d'intervenir auprès de la société TMR SA afin que, suite aux travaux effectués le long de la voie ferrée, cette dernière procède à la remise en état de toutes les routes endommagées par lesdits travaux.
- M. Jean-Paul Bruchez propose que les transports relatifs à la future déchetterie intercommunale se fassent par le train. Le conseil lui répond que les importants investissements que cette façon de faire engendrerait, ne sont pas envisageables.
- M. Justin Moulin s'informe de la manière à suivre pour déposer les demandes de subventions en faveur des travaux d'isolation de bâtiments. Est-ce que la commune aurait plus de poids pour faire rentrer les demandes auprès du canton ? Le conseil lui répond que l'Etat ne subventionne pas les travaux en question mais exige quand même un certificat pour les demandes de plus de 100 m². M. Moulin propose au conseil communal de réaliser une étude pour une éventuelle subvention de la part de la commune.
- Daniel Moulin informe le conseil qu'il n'a toujours pas reçu le rapport du BPA relatif à la fontaine du Paquet. Le président lui répond qu'il n'y a pas de rapport, mais des recommandations que lui-même doit connaître. Il estime par ailleurs que les enfants sont sous la responsabilité des parents et que si la commune venait à enlever ladite fontaine pour cause de sécurité, elle devrait en faire autant pour l'ensemble des fontaines sises sur son territoire.

Suite à toutes ces questions et remarques, le président clôt l'assemblée. Il est 22h15. Il remercie ses collègues du conseil, le secrétaire-caissier pour son travail. Il porte aussi des remerciements à l'ensemble du personnel communal pour avoir su s'adapter aux changements survenus. Il invite ensuite les participants à partager le traditionnel verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE
VOLLEGES

Le Président
Christophe Maret

Le Secrétaire
Jean-Louis Farquet

Vollèges, le 20 juin 2017

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017 à 19h30

Présidence : Maret Christophe, Président
Présences : Le conseil communal
J.-L. Farquet : secrétaire communal
132 citoyens + un non-citoyen
M. Joël Di Natale, directeur des SI de Bagnes
M. Olivier Rausis, journaliste au NF
Excusés : 5 citoyens

1/ **OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le président, M. Christophe Maret, ouvre la séance et salue les personnes présentes. L'assemblée primaire a été convoquée par affichage au pilier public le 22 novembre 2017 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Lco) du 5 février 2004.

Tout d'abord, il propose à l'assemblée de porter une modification à l'ordre du jour. En effet, étant donné que M. Joël Di Natale doit s'absenter, il propose de passer le point 8 « Approbation du règlement sur la perception des prestations aux collectivités publiques (PCP) liées à la distribution de l'électricité » directement après le point 3. Cette modification est acceptée par l'assemblée.

2/ **NOMINATION DES SCRUTATEURS**

Le président propose de nommer comme scrutateur MM Daniel et Bruno Moulin. Leur nomination est acceptée par l'assemblée.

3/ **LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE**

La parole est au secrétaire qui donne lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 7 juin 2017. Ce dernier donne lieu à aucune remarque et est approuvé.

4/ **APPROBATION PROJET + EMPRUNT POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE DE VOLLEGES (CHF 1'800'000.--)**

Le conseiller Olivier Bender, responsable du dicastère de l'Enseignement et formation, explique que l'école de Vollèges se situe actuellement sur deux sites (Vollèges et Levron). Les deux sites sont pleins et il n'y aura plus d'espace libre pour faire face à l'évolution continue des effectifs à la rentrée d'août 2019 (49 projets de constructions en cours). Pour remédier à ce cas de figure, le conseil communal a donc décidé d'agrandir l'école de Vollèges en construisant un étage supplémentaire (4 nouvelles classes).

Après avoir répondu aux questions des citoyens, notamment sur l'avenir de l'école du Levron :

- projet d'agrandissement du bâtiment scolaire du Levron – le canton n'est pas favorable ;
- fermeture : pour l'instant il n'y a rien de prévu, l'école du Levron peut être maintenue.

L'assemblée passe ensuite au vote à mains levées :

par 103 oui, 28 abstentions et 1 avis contraire, le projet ainsi que l'emprunt pour l'agrandissement de l'école de Vollèges est approuvé par l'assemblée primaire.

5/ APPROBATION PROJET + EMPRUNT POUR LA NOUVELLE CANTINE SCOLAIRE (CHF 700'000.--)

Le conseiller Eric Rosset, responsable du dicastère Sport et culture, présente le projet. Au vu de l'augmentation des effectifs utilisant la cantine scolaire (UAPE), le conseil communal a décidé de construire un nouveau bâtiment. Celui-ci serait combiné avec les nouveaux vestiaires du FC Vollèges et la cantine pourra être mise à disposition de ce dernier quand elle n'est pas utilisée par l'école.

L'assemblée n'ayant pas de question, elle passe au vote à mains levées :

par 129 oui, 3 abstentions et 0 avis contraire, le projet ainsi que l'emprunt pour la nouvelle cantine scolaire est approuvé par l'assemblée primaire.

6/ APPROBATION PROJET + EMPRUNT POUR LA CORRECTION DU TORRENT DU MERDENSON (CHF 2'000'000.--)

En collaboration avec la Confédération et le Canton du Valais et conformément à la carte des dangers relative au torrent du Merdenson, la commune de Vollèges doit entreprendre les aménagements concernant la protection du village de Cries ainsi que de la zone de la décharge. Les aménagements ont été mis à l'enquête publique et une présentation à la population a eu lieu. Suite à l'enquête, trois oppositions ont été déposées à l'encontre du projet. Elles sont en cours de traitement.

Le conseil communal répond ensuite aux questions ou remarques des citoyens, notamment :

M. Jacques Frossard milite en faveur du maintien du deuxième point. Pour lui, le projet retenu est la plus mauvaise solution pour les utilisateurs. Il s'agit d'une solution simpliste qui arrange le conseil communal. Il propose au conseil communal de refaire une étude pour une solution moins onéreuse.

Le président Christophe Maret lui répond que la première préoccupation du conseil communal est le problème relatif à la sécurité. Par ailleurs, lors de l'établissement du projet, il a été estimé qu'un pont devrait suffire. Si la commune veut le maintenir, la confédération et le canton n'entre pas en matière et son coût serait totalement à charge de la commune. Le vice-président, Fabien Sauthier, explique qu'actuellement les utilisateurs du pont en question circulent sur la berge. Avec le maintien du pont, ils ne pourront plus le faire et les tracteurs devront passer à travers le village, ce qui ne paraît à l'heure actuelle pas possible. Il y aurait lieu de faire des aménagements supplémentaires.

M. Frossard maintient sa requête et demande d'étudier d'autres solutions pour garder le deuxième pont *«Au moment où l'on parle de fusion, il n'est pas concevable de couper les ponts »*.

Avant de passer au vote, le président répond encore à une question de Daniel Moulin au sujet d'un éventuel déplacement de terre au Col-des-Planches. En effet, il ne s'agit pas de transporter de la terre mais de mettre en place des mesures compensatoires.

L'assemblée passe ensuite au vote à mains levées :

par 93 oui, 27 abstentions et 12 avis contraire, le projet ainsi que l'emprunt pour la correction du torrent du Merdenson est approuvé par l'assemblée primaire

7/ APPROBATION DE LA MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DE ZONES – SECTEUR CORMAYEUR

Dans l'optique de la mise à jour du règlement communal des constructions et des zones, le conseil communal a décidé une modification partielle du plan de zones. Cette modification

touche les parcelles situées le long de la route d'Etiez. Ces parcelles sont situées en zone mixte dans laquelle les logements ne sont autorisés que si ils s'intègrent à la construction et s'ils sont liés à l'exploitation d'un commerce ou d'une petite entreprise. De plus, la densité attribuée à ces logements n'est que de 0.2. Au vu du développement des habitations dans cette zone et de la densification demandée par le canton du Valais, le conseil communal propose la modification de la zone mixte en zone de faible densité 1. Une mise à l'enquête a été publiée dans le Bulletin officiel du canton du Valais en date du 26.05.2017. Elle n'a suscité aucune opposition.

L'assemblée n'ayant pas de question, elle passe au vote à mains levées :

par 131 oui, 1 abstention et 0 avis contraire, la modification partielle du plan d'affectation de zones – Secteur Cormayeur est approuvée par l'assemblée primaire.

8/ APPROBATION DU REGLEMENT SUR LA PERCEPTION DES PRESTATIONS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES (PCP) LIEES A LA DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE

M. Joël Di Natale, directeur général d'Altis, nouvelle société regroupement les entités Sogesa, Gecal, Sedre et les Services industriels de Bagnes et dont la commune de Vollèges est partie prenante, présente à l'Assemblée primaire le nouveau règlement sur les PCP. Il répond ensuite à satisfaction aux différentes questions des citoyens.

L'assemblée passe ensuite au vote à mains levées :

par 125 oui, 7 abstentions et 0 avis contraire, le règlement sur la perception des prestations aux collectivités publiques (PCP) liées à la distribution de l'électricité est approuvé par l'assemblée primaire.

9/ APPROBATION DU REGLEMENT SUR LES CIMETIERES

Dans le but de répondre à la demande et à l'attente de la population vis-à-vis d'un jardin du souvenir dans les cimetières communaux, le conseil communal a décidé de revoir leur aménagement. Pour ce faire, il a dû également mettre à jour le règlement des cimetières, lequel avait été homologué par le Conseil d'Etat du Canton du Valais en date du 21 février 1990. Le conseiller Patrice Berguerand présente à l'Assemblée les principaux changements et répond aux différentes questions des citoyens.

L'assemblée passe ensuite au vote à mains levées :

par 129 oui, 2 abstentions et 1 avis contraire, le règlement sur les cimetières est approuvé par l'assemblée primaire.

10/ LECTURE ET APPROBATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2018

Le président, M. Maret, présente à l'assemblée le récapitulatif du budget ainsi que le détail des investissements prévus pour l'année 2018. Ledit budget prévoit les résultats suivant, à savoir :

<i>Fonctionnement</i>	Total des recettes	:	Fr. 10'974'300.--
	Total des dépenses	:	<u>Fr. 9'688'140.--</u>
	Marge d'autofinancement	:	Fr. 1'286'190.--
			=====
<i>Investissements</i>	Total des dépenses	:	Fr. 5'397'100.--
	Total des recettes	:	<u>Fr. 734'000.--</u>

Investissement net : **Fr. 4'663'100.--**

Insuffisance de financement : **Fr. 3'376'910.--**

Avec une prévision d'amortissement s'élevant à **Fr. 2'336'500.00**, le budget 2018 de la Commune de Vollèges laisse apparaître une diminution de fortune de **Fr. 1'050'310.--**.

L'assemblée n'ayant pas de question particulière au sujet du budget, elle passe au vote à mains levées :

par 131 oui, 0 abstention et 1 avis contraire, le budget 2018 de la Commune de Vollèges est approuvé par l'assemblée primaire.

Le président communique ensuite les décisions fiscales arrêtées par le Conseil communal en séance du 26 octobre 2017 et en vertu de l'article 232 de la loi fiscale du 10 mars 1976 et de l'article 312 alinéa 2 de la loi sur les communes du 5 février 2004, à savoir :

1. Montant de l'impôt personnel (art. 177)	Fr.	15.--
2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179		1.20
3. Indexation des revenus imposables (art. 178 ch. 5 et 6)		150
4. Montant de la taxe sur les chiens (taxe communale art. 182)	Fr.	100.--

A l'unanimité des membres présents, les décisions fiscales pour l'année 2018 sont approuvées.

11/ PROJET DE FUSION DES COMMUNES DE BAGNES ET DE VOLLEGES - INFORMATION

Le président, M. Maret, présente à l'assemblée le projet de fusion des communes de Bagnes et de Vollèges lancé par les deux conseils communaux respectifs. Il présente un petit historique du projet. C'est en 2015 que les deux conseils ont lancé une étude de faisabilité d'une fusion. En 2017 a été nommé un comité de pilotage (COPIL) formé des deux présidents, des deux vice-présidents et, à titre consultatif des deux secrétaires communaux. En 2017 ont également été constituées les quatre commissions participatives formées de citoyens, membres des administrations et des conseils communaux, à savoir Identité, Administration générale, Services techniques-travaux publics et Finances. Suite aux différentes séances desdites commissions, un pré-rapport élaboré par le COPIL sera présenté aux deux conseils communaux pour approbation. Dès avril-mai 2018, ce pré-rapport sera présenté à la population. Des rencontres citoyennes, lors desquelles la population pourra se prononcer, faire des remarques ou suggestions, seront organisées. Suites à ces rencontres le COPIL éditera un rapport final qui sera présenté aux conseils municipaux pour approbation. Dès octobre 2018 (prévision), les informations et communisations seront faites à la population. La première votation sur la fusion est prévue au printemps 2019 (février). Une deuxième votation facultative sur un éventuel contrat de fusion pourrait être agendée dans le courant de l'été 2019.

Le conseil répond ensuite à la principale question des citoyens, à savoir pourquoi le choix de Bagnes. Est-ce que les autres communes de l'Entremont ont été approchées. En 2015, les présidents des communes de l'Entremont ont été avertis par leurs homologues de Vollèges et de Bagnes du lancement de l'étude de fusion. Personne n'a émis le vœu de s'y joindre. Ce qui est toujours le cas aujourd'hui.

Suite à la présentation, Daniel Moulin, propose une rencontre entre M. Chevrier, chef de service des affaires intérieures et communales, tous les présidents des communes de l'Entremont ainsi que du préfet dans le but d'évoquer une fusion sur l'ensemble du district. Il demande que le conseil communal discute de cette proposition.

M. Norbert Terrettaz fait un petit tour d'horizon sur certaines collaborations intercommunales et lance pour finir un plaidoyer en faveur du projet PDR et de la laiterie d'Etiez. Le président lui répond que dans ce dossier, il lance un peu la pierre aux agriculteurs. Il promet une pression politique pour faire avancer le projet et pour défendre au mieux celui de la laiterie d'Etiez.

12/ DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Avant de donner la parole à l'Assemblée, le président, M. Christophe Maret, profite de rappeler certaines nouveautés mises en place pour 2018, à savoir :

- dès le 1^{er} janvier 2018, changement dans le tri des déchets – sacs blanc
- nouveau site internet communal – les citoyens qui ont des remarques ou suggestion sont priés de les communiquer au secrétariat :
- nouvelle bibliothèque – inauguration le vendredi 15 décembre 2017
- cartes journalières CFF (flexicard) – dès le 1^{er} février 2018
- covoiturage

Il passe ensuite la parole aux citoyens :

M. Léonard Pilloud demande des renseignements sur une éventuelle fusion des corps de sapeurs-pompiers du CSI BVS et d'Orsières ? Le président lui répond que pour le moment les informations qui circulent ne sont pas fondées et sont erronées. Les démarches qui prévalent en Entremont dans le cadre de la mise en œuvre de la loi cantonale LPPEX sont seulement dans la phase d'étude de faisabilité, il n'y a encore eu aucune décision à ce sujet. Il termine en remerciant le corps des sapeurs-pompiers pour leur engagement et le travail accompli.

Mme Mariga Guillaume demande si la commune participe à l'élaboration des horaires des transports publics. Depuis la mise en œuvre des nouveaux horaires du TMR et l'introduction de la cadence à la demi-heure, les horaires avec le car du Levron sont encore plus décalés. Le président lui répond qu'il prend note de la remarque et que la commune va écrire au TMR pour essayer d'obtenir quelque chose. Il profite également de lui rappeler que la commune de Vollèges a mis en place une application WhatsApp intitulée « Covoiturage Vollèges ».

M. Augustin Joris relève que l'aménagement de la place du village du Levron ne rentre pas dans le cadre du maintien du cachet des villages. Il demande s'il est possible d'y apporter certaines améliorations. Le conseil lui répond qu'il en prend note et qu'il va voir ce qu'il peut faire.

M. Daniel Moulin fait remarquer que dans le budget 2017 était prévu l'aménagement d'un arrêt de bus au fond de Vollèges. Il est surpris de ne plus le voir en 2018. Le président lui répond que l'arrêt en question fait partie du projet du canton dans le réaménagement du contour de la Scie.

M. Bruno Moulin demande s'il est envisageable de mettre en ligne les documents mis en consultation avec le budget. Le conseil lui répond qu'il en prend note et qu'il va s'informer à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée. Il souhaite aux membres présents de belles fêtes de fin d'années ainsi qu'une bonne année 2018 et les invite à partager le traditionnel verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE
DE VOLLEGES

Le Président

Le Secrétaire

Vollèges, le 18 décembre 2017

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 06 juin 2018 à 20h00

- Présidence** : Christophe Maret, président
- Présences** : Le conseil communal (7 citoyens)
M. Jean-Louis Farquet : secrétaire communal
M. Louis Tornay, organe de révision
M. Matthieu Pernet, Antenne Région Valais romand
29 citoyens
- Excusés** : 8 citoyens(nes)

1/ OUVERTURE DE LA SEANCE ET NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président ouvre la séance en saluant les membres présents. Cette dernière a été convoquée en date du 16 mai 2018 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes du 5 février 2004. Son ordre du jour est accepté.

Il propose ensuite à l'assemblée de nommer MM Bérard Patrick et Moulin Marc comme scrutateurs. Leur nomination est acceptée.

2/ LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 13 décembre 2017 ayant été publié sur le site internet communal durant la période de mise à l'enquête des comptes, le président pose la question à l'assemblée si quelqu'un en demande la lecture. Comme tel n'est pas le cas, le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque et est accepté.

3/ LECTURE DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2017

Le président, M. Christophe Maret, donne connaissance à l'assemblée des principaux chiffres concernant les comptes 2017 de la Commune de Vollèges. Ces derniers bouclent avec le résultat suivant, à savoir :

Fonctionnement	Total des recettes	:	Fr. 11'451'047.40
	Total des dépenses	:	<u>Fr. 9'579'749.52</u>

	Marge d'autofinancement	:	Fr. 1'871'297.88
			=

=====

Investissements	Total des dépenses	:	Fr. 4'087'965.74
	Total des recettes	:	<u>Fr. 1'077'609.00</u>

	Investissement net	:	Fr. 3'010'356.74
--	---------------------------	---	-------------------------

=====

Manco de financement de		:	Fr. 1'139'058.86
--------------------------------	--	---	-------------------------

=====

Avec des amortissements comptables pour un montant de **Fr. 2'035'056.74**, les comptes 2017 de la commune de Vollèges laissent apparaître une diminution de fortune de **Fr. 163'758.86**. La fortune de la Commune s'élève au 31.12.2017 à **Fr. 18'874'624.48** et le total du bilan à **Fr. 30'497'912.33**.

4/ RAPPORT DES REVISEURS ET APPROBATION DES COMPTES

M. Louis Tornay, de la fiduciaire Auditor Services SA, organe de révision désigné par l'assemblée primaire donne lecture du rapport établi selon l'art. 75 Ofinco et dans lequel il relève que la révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession.

Le compte Pertes et Profits ainsi que le bilan ont été établis selon les exigences de la LCO du 5 février 2004. Sur la base de ses travaux, la fiduciaire recommande à l'assemblée primaire d'approuver le compte annuel 2017 de la Commune de Vollèges.

Après avoir répondu aux différentes questions sur les comptes 2017, le président passe à leur approbation. Les comptes 2017 de la Commune de Vollèges ainsi que le rapport de l'organe de révision sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée aux organes responsables.

5/ DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Avant de donner la parole aux membres présents, le président, M. Christophe Maret, informe l'assemblée sur les dossiers en cours relatifs aux investissements, à savoir :

- agrandissement de l'école de Vollèges – début de la construction cet été ;
- aménagement de la Dranse – troisième étape tronçon camping jusqu'à l'embouchure du torrent du Merdenson ;
- route 89 Scher-Vollèges-Levron – virage de la Scie en collaboration avec le canton ;
- torrent du Merdenson – mesures de protection du village de Cries et de la décharge ;
- décharge du Merdenson – nouveaux exploitants, nouvelle entrée, aménagement d'un centre de tri intercommunal ;
- création d'une route de contournement dans la zone artisanale d'Etiez ;
- construction, en collaboration avec le FC Vollèges, d'une nouvelle cantine pour l'UAPE combinée avec des nouveaux vestiaires ;
- aménagement d'une place de jeux à Cries (prévision) ;
- aménagement de WC publics au Paquet ;
- amélioration et développement du site internet communal ;

Il passe ensuite la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou propositions :

- Marc Moulin demande où en est le projet concernant la réalisation d'une troisième microcentrale sur le site de la décharge. Le président lui répond que le dossier est en stand by. En effet, actuellement les financements de la part de Swissgrid sont très incertains.
- Jean-François Moulin s'informe quant à l'adjudication des panneaux solaires prévues sur le toit de l'école de Vollèges à la société Dransénergie et non pas à Altis SA, société dont la commune est partenaire. Il lui est répondu que la société Altis SA fait les études mais qu'elle ne s'occupe pas de la pose. Elle l'a soustraite.
- Bruno Moulin fait deux suggestions au conseil communal, à savoir ;

1. il propose à la commune d'adhérer à Easyvote dans le but d'encourager les jeunes à aller voter ;
 2. il suggère de trouver une solution pour suppléer à la fermeture prochaine du point de ramassage des déchets verts au lieudit Le Pré Neuf sur la route du Levron. En effet, ce point de ramassage rend bien service aux personnes qui n'ont pas accès à la déchetterie pendant les heures d'ouverture de cette dernière.
- Patrick Bérard trouve dommage, dans le cadre de l'aménagement des cimetières, de ne pas pouvoir personnaliser les petites tombes des jardins du souvenir. Il lui est répondu que cette façon de faire est venue des rencontres avec la population et c'est le vœu exprimé par cette dernière. Moralité de l'histoire, il n'est pas bon de se faire brûler à Vollèges.
 - Marylaure Moulin est surprise de voir que le conseil communal cherche des citoyens pour faire partie d'une sous-commission pour l'aménagement de la place située au nord du bâtiment communal au centre du village. Elle se demande s'il ne serait pas préférable de mandater un bureau spécialisé (question de responsabilité). Le conseil communal lui répond qu'il envisage effectivement de mandater un bureau spécialisé. L'appel à la population a été fait uniquement dans le but d'obtenir un point de vue, un ressenti ou des propositions des utilisateurs habitués de ladite place.

Suite à toutes ces questions et remarques, le président clôt l'assemblée en invitant les personnes présentes à partager comme à l'accoutumée, une verrée. Il est 21h15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE
VOLLEGES

Le Président
Christophe Maret

Le Secrétaire
Jean-Louis Farquet

Vollèges, le 7 juin 2018

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 à 19h30

Présidence : Maret Christophe, Président
Présences : Le conseil communal
J.-L. Farquet : secrétaire communal
51 citoyens + un non-citoyen

Excusés : 3 citoyens

1/ OUVERTURE DE LA SEANCE

Le président, M. Christophe Maret, ouvre la séance et salue les personnes présentes. L'assemblée primaire a été convoquée par affichage au pilier public le 21 novembre 2018 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Lco) du 5 février 2004.

2/ NOMINATION DES SCRUCTATEURS

Le président propose de nommer comme scrutateur MM Christian Terrettaz et Roland Moulin. Leur nomination est acceptée par l'assemblée.

3/ LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 6 juin 2018 ayant été déposé sur le site internet communal durant la période de convocation de cette dernière et sa lecture n'en étant pas demandée, il est approuvé à l'unanimité.

4/ APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT SUR LA PERCEPTION DES PRESTATIONS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES (PCP) LIEES A LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Le service de l'énergie et des forces hydrauliques étant revenu tout dernièrement sur son préavis concernant les modifications du règlement en question, ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté pour approbation lors d'une prochaine assemblée.

5/ APPROBATION DE LA MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DE ZONES AINSI QUE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT POUR LE SECTEUR DE L'ARTIZIER

En vue de poursuivre l'exploitation de la carrière de l'Artizier et afin de protéger la zone de sources, le plan d'affectation de zones a dû être modifié et le défrichement d'une surface demandé. Le projet a été mis à l'enquête publique et n'a suscité aucune opposition. Le vice-président présente les plans en question et, à l'unanimité des citoyens présents ces derniers sont approuvés.

6/ APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE BAGNES, VOLLEGES, SEMBRANCHER, ORSIERES, BOVERNIER, LIDDES ET BOURG-ST-PIERRE

En début d'année 2018, les communes de Liddes et de Bg-St.-Pierre se sont approchées du comité de l'Association du Stand de tir du Mt.-Brun et lui ont fait savoir leur désir de rejoindre l'association des communes en devenant copropriétaire du Stand de Tir. Les conseils communaux de Bagnes, Vollèges, Sembrancher, Orsières et Bovernier ayant accepté la dite requête, les statuts, sous l'égide de Me Jean-Pierre Guex, ont été revus et modifiés.

L'assemblée en prend connaissance et les approuve à l'unanimité moins une abstention.

7/ **LECTURE ET APPROBATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2019**

Le président, M. Maret, présente à l'assemblée le récapitulatif du budget ainsi que le détail des investissements prévus pour l'année 2019. Ledit budget prévoit les résultats suivant, à savoir :

<i>Fonctionnement</i>	Total des recettes	:	Fr. 12'110'690.--
	Total des dépenses	:	<u>Fr. 10'593'970.--</u>
	Marge d'autofinancement :		Fr. 1'516'720.--
			=
	=====		
<i>Investissements</i>	Total des dépenses	:	Fr. 4'038'500.--
	Total des recettes	:	<u>Fr. 380'000.--</u>
	Investissement net :		Fr. 3'658'500.--
	=====		
<i>Insuffisance de financement</i>		:	Fr. 2'141'780.--
	=====		

Avec une prévision d'amortissement de **Fr. 2'359'900.00**, le budget 2019 de la Commune de Vollèges laisse apparaître une diminution de fortune de **Fr. 843'180.--**.

Avant de passer à l'approbation, le président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions :

- M. Jean-Paul Bruchez demande pourquoi les travaux d'aménagements des égouts à Etiez se sont arrêtés au milieu du village et n'ont pas été poursuivis jusqu'au bout de la rue centrale. La bouche qui se situe devant chez lui déborde régulièrement lors d'intempéries. Le président lui répond que les travaux se font selon les disponibilités financières et selon les priorités. Mais le conseil communal prend note de sa remarque et va étudier ce qu'il y aura lieu d'entreprendre.
- M. Roland Bérard s'inquiète du fait que les travaux d'aménagement du contour de la Scie à l'entrée de Vollèges n'ont pas été entrepris par le Canton. Le conseiller Cédric Felley lui répond que le canton a décidé de concentrer les travaux sur une seule année. De ce fait, ils débiteront aux alentours du mois d'avril 2019.

N'ayant plus de question, l'assemblée passe au vote à mains levées : à l'unanimité moins une abstention, le budget 2019 de la Commune de Vollèges est approuvé par l'assemblée primaire.

Le président communique ensuite les décisions fiscales arrêtées par le Conseil communal en séance du 25 octobre 2018 et en vertu de l'article 232 de la loi fiscale du 10 mars 1976 et de l'article 312 al. 2 de la loi sur les communes du 5 février 2004, à savoir :

1. Montant de l'impôt personnel (art. 177) Fr. 15.--

2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179	1.20
3. Indexation des revenus imposables (art. 178 ch. 5 et 6)	150
4. Montant de la taxe sur les chiens (taxe communale art. 182)	Fr. 100.--

A l'unanimité des membres présents, les décisions fiscales pour l'année 2019 sont approuvées.

8/ **FUSION DES COMMUNES DE BAGNES ET DE VOLLEGES – DES REPONSES A VOS INTERROGATIONS**

Le président, M. Christophe Maret, passe la parole à l'assemblée :

Les opposants au projet de fusion prennent la parole et ressortent les arguments déjà donnés lors de la séance publique du 30.11.2018, notamment (Claude Biolaz, Bruno Moulin, Sabrina Pralong) :

- Fusion éclairée ;
- Manque de démocratie (après la séance du 30.11. – proposition du président aux opposants de leur ouvrir un emplacement sur le deuxième flyer) ;
- Flyer trop propagandiste (slides en couleur sauf un qui était particulièrement noir, etc..) ;
- Conviction que ce n'est pas le moment. Bagnes doit d'abord régler les affaires relatives aux dossiers des constructions de Verbier ;
- Rapport de fusion pas clair, ex. point 10.3.3 au sujet de l'irrigation ;
- Vollèges est l'endroit où j'ai choisi de vivre. J'aimerais laisser à nos enfants un héritage avec des valeurs qui ne sont pas celles d'à côté.
- Réflexion sur le Grand-Entremont, on va encore être plus fort (Maison de la santé, Providence, CMS, APEA, PDR, UPE, Cercle mycologique, etc..) – (Daniel Moulin);
- Attendre dans 4 ans la conclusion de la constituante (Daniel Moulin).

Le conseil communal apporte ses réponses :

- La demande après la séance publique du 30.11. était que les opposants au projet de fusion apportent quatre à cinq arguments qui auraient pu être insérés sur le flyer en vis-à-vis des arguments en faveur de la fusion. Quant à leur lettre elle sera publiée sur le site internet de la commune de Vollèges avec un lien sur le flyer.
- Concernant le point 10.3.3, le service de l'irrigation n'est pas un service à autofinancer conformément à la loi sur les communes. La gratuité pourra donc ainsi être proposée.
- En ce qui concerne la réflexion sur l'ensemble du district, il répète pour la Xème fois que les contacts ont été entrepris mais qu'il n'y a eu actuellement aucun retour des autres communes. Il relève même une réponse d'un des présidents concernés : « Jamais tant que je serais là ». Il y a encore beaucoup de domaines pour lesquels une collaboration n'est toujours pas entrée dans les mœurs, notamment l'énergie, la sécurité, etc...

Quelques citoyens prennent également la parole pour défendre le projet de fusion en évoquant quelques arguments favorables, à savoir :

- Dire que le flyer constitue une propagande en faveur de la fusion est exagéré. Grande commune = grands problèmes et petite commune = petits problèmes. Qui n'en a pas ? (Cédric Terrettaz)

- Est-ce qu'il faut attendre que les finances vont mal pour aller taper à la porte d'à côté ? (durée de vie de la décharge, prolongation des années de sécheresse comme 2018, etc...) (Cédric Terrettaz)
- Tout en respectant les avis pour et les avis contre, il me semble que les arguments des contres sont plutôt dirigés à l'encontre du conseil communal plutôt qu'à celui du projet de fusion. (Jean-Marc Conus)
- Besoin d'une mise à niveau des services. (Fabien Sauthier)
- Si on ne prend pas le train maintenant, on ne le prendra pas après. Les problèmes rencontrés n'arrêteront pas le monde d'avancer. Il y a bien d'autres dossiers importants à traiter. Tout ce que Bagnes va apporter à Vollèges ne l'empêchera pas de rester tout de même Vollèges. (Anne Buhner)
- Je ne vois pas de point négatif à la fusion. Bagnes règlera ses problèmes elle-même. Qui, par l'intermédiaire de la station de Verbier, n'a pas œuvré pour le développement de la région et en a profité. Ce dernier ne s'est pas arrêté au Merdenson mais a profité à toute la région. (Roland Bérard)
- C'est bien joli de parler du Grand-Entremont, mais la fusion en question donnerait naissance à une commune plus grande que certains cantons suisses. La mise en place de l'organisation serait très difficile et ce notamment vis-à-vis des liens qui existent ou n'existent pas entre les communes de Bagnes et d'Orsières notamment. (Fabien Sauthier)
- M. Eric Cornaro, ancien syndic d'une commune du canton de Fribourg, ayant vécu une fusion entre trois communes, explique que les débats de ce soir sont exactement les mêmes qui ont eu cours lors de ladite fusion, tout comme les réponses aux questions. Une commune de 2000 habitants ne peut pas régler toutes les affaires d'elle-même. Une fois la fusion effective, il n'y a pas eu de changement pour les citoyens hormis au niveau administratif. Par contre, deux ans après l'entrée en vigueur de la fusion, 90 à 95 % des citoyens ont montré leur satisfaction.

9/ **DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

La parole est aux citoyens :

Mme Eileen Gent se demande ce qu'il adviendra du bâtiment actuel de la crèche Les Maïnoz si le conseil communal décide d'en construire un nouveau. Le Président lui répond qu'actuellement ce n'est qu'un avant-projet. Par ailleurs, le bâtiment actuel se situe en zone d'intérêt public.

M. Daniel Moulin prend la parole pour demander au conseil communal de réfléchir à maintenir l'idée en faveur de la création d'appartements protégés. Le conseil communal lui répond qu'il prend note de sa remarque.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée. Il souhaite aux membres présents de belles fêtes de fin d'années ainsi qu'une bonne année 2019 et les invite à partager le maintenant traditionnel verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE
DE VOLLEGES

Le Président

Le Secrétaire

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 05 juin 2019 à 20h00

Présidence : Christophe Maret, président
Présences : Le conseil communal (7 citoyens)
M. Jean-Louis Farquet : secrétaire communal
M. Louis Tornay, organe de révision
39 citoyens
Excusés : Alexandre Terrettaz

1/ OUVERTURE DE LA SEANCE ET NOMINATION DES SCRUTATEURS

Le Président ouvre la séance en saluant les membres présents. Cette dernière a été convoquée en date du 15 mai 2019 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes du 5 février 2004. Son ordre du jour est accepté.

Il propose ensuite à l'assemblée de nommer MM Robert Fournier et Léonard Moulin comme scrutateurs. Leur nomination est acceptée.

2/ LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 12 décembre 2018 ayant été publié sur le site internet communal durant la période de mise à l'enquête des comptes, le président pose la question à l'assemblée si quelqu'un en demande la lecture. Comme tel n'est pas le cas, le procès-verbal est accepté.

3/ LECTURE DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2018

Le Président, M. Christophe Maret, passe la parole à M. Louis Tornay de la fiduciaire Alpes Auditor SA, lequel passe en revue les chiffres concernant les comptes 2018 de la Commune de Vollèges, à savoir :

Fonctionnement	Total des recettes	:	Fr. 13'081'870.47
	Total des dépenses	:	<u>Fr. 10'501'533.97</u>

	Marge d'autofinancement	:	Fr. 2'580'336.50
			=

=====

Investissements	Total des dépenses	:	Fr. 3'461'385.88
	Total des recettes	:	<u>Fr. 521'965.90</u>

	Investissement net	:	Fr. 2.939'419.98
--	---------------------------	---	-------------------------

=====

Manco de financement de		:	Fr. 359'083.48
--------------------------------	--	---	-----------------------

=====

Après des amortissements comptables pour un montant de **Fr. 2'123'819.98**, les comptes 2018 de la commune de Vollèges laissent apparaître une augmentation de fortune de **Fr. 456'516.52**. La fortune de la Commune s'élève au 31.12.2018 à **Fr. 19'331'141.00** et le total du bilan à **Fr. 30'023'882.17**.

4/ RAPPORT DES REVISEURS ET APPROBATION DES COMPTES

M. Louis Tornay, de la fiduciaire Auditor Services SA, organe de révision désigné par l'assemblée primaire donne lecture du rapport établi selon l'art. 75 Ofinco et dans lequel il relève que, selon son appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs. Il recommande à l'assemblée de les approuver.

Les comptes 2018 de la Commune de Vollèges ainsi que le rapport de l'organe de révision sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée aux organes responsables.

5/ FUSION BAGNES-VOLLEGES : INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le président informe l'assemblée sur la mise en place de l'organisation qui permettra de créer la nouvelle commune Val de Bagnes ainsi que sur le planning prévu. Des informations sur l'avancement des travaux seront communiquées par le biais des journaux communaux « Bagnes info » et « Bulletin du conseil de Vollèges » ainsi qu'au travers de séances publiques.

M. Daniel Moulin demande si des décisions devront être prises par l'Assemblée primaire. Le Président lui répond qu'actuellement non.

6/ DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le Président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou propositions individuelles.

- M. Grégory Chappot, au nom des parents des élèves des classes 1, 2 et 3H du Levron donne lecture de la pétition lancée et relative au lieu de scolarisation des enfants susmentionnés et plus particulièrement aux problèmes des transports (sécurité, heures d'attente). Il demande un nouvel entretien avec la commission scolaire dans le but d'être entendu. Le conseiller Olivier Bender, responsable des écoles explique la réflexion qui a été faite par sa commission tenant compte des contraintes du Service de l'enseignement (normes des classes, qualité de l'enseignement, sécurité, etc.). Le président, Christophe Maret fait remarquer qu'à les entendre et au vu du texte de la pétition, le conseil communal à l'impression de n'avoir rien fait alors que la commission scolaire a beaucoup travaillé sur le dossier et la solution retenue lui a semblé être la meilleure. A leur demande, une rencontre sera donc organisée prochainement.
- M. Jean-François Moulin s'informe quant au passage à gué des Trappistes. Actuellement le conseil à d'autres priorités et l'investissement prévu est reporté.
- M. Daniel Moulin demande où en est le projet d'aménagement de la place du village au nord de la maison communale. Eric Rosset lui répond qu'un test de circulation sera prochainement mis en place et que s'il est concluant, la suite du projet sera lancée (réalisation).
- Mme Mariga Guillaume revient sur le projet de réalisation de WC publics au Levron. Le président lui répond qu'un montant de Fr. 100'000.-- sera porté au budget 2020

pour leur réalisation. Il reste encore à définir l'emplacement final par rapport aux propositions déjà faites.

- M. Robert Fournier intervient par rapport aux tarifs électriques. Le président lui répond que suite au fermage des réseaux, les tarifs ne sont plus de la compétence du conseil communal et qu'il doit se renseigner auprès de la société Altis SA.

M. Fournier demande ensuite de contrôler certains coffrets d'introduction posés au Chemin du Fonds de Ville au Levron suite aux travaux. Selon lui, la sécurité n'est pas assurée. En effet, n'importe qui peut les ouvrir à l'aide d'une simple clef ou d'un tournevis.

Il demande également la mise en place d'une nouvelle séance d'information sur l'utilisation du défibrillateur et également de mieux communiquer son code d'accès à la population.

Il termine en demandant s'il était possible de connaître le pourcentage de la population qui ont adhéré au programme Grennelec lancé par Altis SA.

Suite à toutes ces questions et remarques, le président clôt l'assemblée en invitant les personnes présentes à partager comme à l'accoutumée, une verrée. Il est 21h25.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE
VOLLEGES

Le Président
Christophe Maret

Le Secrétaire
Jean-Louis Farquet

Vollèges, le 6 juin 2019

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019 à 19h30

Présidence : Maret Christophe, Président
Présences : Le conseil communal
J.-L. Farquet : secrétaire communal
48 citoyens

Excusés : 5 citoyens

1/ OUVERTURE DE LA SEANCE

Le président, M. Christophe Maret, ouvre la séance et salue les personnes présentes. L'assemblée primaire a été convoquée par affichage au pilier public le 21 novembre 2019 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes (Lco) du 5 février 2004. Il profite de l'occasion pour présenter le nouveau membre du conseil communal, M. Stéphane Roserens, nommé en remplacement du conseiller Cédric Felley, démissionnaire. En effet, M. Felley a été nommé dernièrement au poste d'architecte communal auprès de la commune de Bagnes.

2/ NOMINATION DES SCRUCTATEURS

Le président propose de nommer comme scrutateur MM Robert Fournier et Alain Frossard. Leur nomination est acceptée par l'assemblée.

3/ LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 5 juin 2019 ayant été déposé sur le site internet communal durant la période de convocation de cette dernière et sa lecture n'en étant pas demandée, il est approuvé à l'unanimité. Remerciement au secrétaire communal pour la rédaction de ce dernier.

4/ REGLEMENT PERCEPTION DES PRESTATIONS AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES (PCP) – APPROBATION MODIFICATIONS FORMELLES

Le service de l'énergie et des forces hydrauliques, suite au retrait de son préavis concernant le règlement en question, a apporté les modifications formelles à ce sujet. L'assemblée primaire prend connaissance des dites modifications et, sur proposition du conseil communal, approuve, à l'unanimité, le règlement communal de perception des prestations aux collectivités publiques (PCP).

5/ ANNULATION DE LA DECISION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 12.12.2018 RELATIVE A LA MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DE ZONES AINSI QUE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT POUR LE SECTEUR DE L'ARTIZIER

Suite à une première approbation et vu les modifications qui ont dû être apportées aux plans relatifs à la modification partielle du plan d'affectation de zones pour le secteur de l'Artizier, l'assemblée primaire, à l'unanimité, annule sa décision prise en séance du 12 décembre 2018.

6/ **APPROBATION DE LA MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DE ZONES AINSI QUE D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT POUR LE SECTEUR DE L'ARTIZIER**

En vue de poursuivre l'exploitation de la carrière de l'Artizier et afin de protéger la zone de sources, le plan d'affectation de zones a dû être modifié et le défrichement d'une surface demandé. Le projet a été mis à l'enquête publique et n'a suscité aucune opposition. Le vice-président, Fabien Sauthier, présente les nouveaux plans en question et, à l'unanimité des citoyens présents, ces derniers sont approuvés.

7/ **APPROBATION DE LA MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DE ZONES POUR LE SECTEUR DU DAILLAY**

Suite à l'acquisition de la parcelle no 763, folio 5 au lieudit Le Daillay par la Commune de Vollèges, l'assemblée primaire de Vollèges, sur proposition du Conseil communal prend connaissance de projet de modification partielle du Plan d'affectation de zones présenté par le Vice-Président. Le projet a été mis à l'enquête publique et n'a suscité aucune opposition. A l'unanimité des membres présents, l'assemblée primaire de Vollèges approuve la modification partielle du plan d'affectation des zones pour le secteur du Daillay.

8/ **APPROBATION D'UN EMPRUNT EN VUE DE LA REALISATION D'UN PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CRECHE SUR LA PARCELLE NO 763, FOLIO 5 AU LIEUDIT LE DAILLAY**

Le conseiller communal Olivier Bender présente à l'assemblée le projet du conseil communal pour la construction d'un nouveau bâtiment en faveur de la Crèche / UAPE de Vollèges sur la parcelle no 763, folio 5 au lieudit Le Daillay. Pour ce faire, le conseil communal demande à l'assemblée primaire d'approuver un emprunt de Fr. 2'000'000.-- pour sa réalisation. Il est également rappelé que l'ancien bâtiment Ebauche avait été inauguré le 3 juillet 1953 et qui, de ce fait, ne remplit plus l'ensemble des normes en rapport avec une unité d'accueil.

Après avoir répondu aux questions des citoyens, notamment à celle concernant l'augmentation de la capacité d'accueil et à celle relative à l'utilisation de l'ancien bâtiment, le président demande à l'assemblée de se déterminer. A l'unanimité des membres présents, le projet de construction d'une nouvelle crèche ainsi que l'emprunt s'y rapportant (**Fr. 2'000'000.--**) sont approuvés.

9/ **LECTURE ET APPROBATION DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2020**

Le président, M. Maret, présente à l'assemblée le récapitulatif du budget ainsi que le détail des investissements prévus pour l'année 2020. Ledit budget prévoit les résultats suivants, à savoir :

Fonctionnement	Total des recettes	:	Fr. 12'303'750.--
	Total des dépenses	:	<u>Fr. 10'873'260.--</u>
	Marge d'autofinancement	:	Fr. 1'430'490.-- =====
Investissements	Total des dépenses	:	Fr. 4'656'800.--
	Total des recettes	:	<u>Fr. 200'000.--</u>
	Investissement net	:	Fr. 4'456'800.-- =====

Insuffisance de financement

: **Fr. 3'026'310.--**
=====

Avec une prévision d'amortissement de **Fr. 2'468'100.00**, le budget 2020 de la Commune de Vollèges laisse apparaître une diminution de fortune de **Fr. 1'037'610.--**.

N'ayant pas de question, l'assemblée passe au vote à mains levées : à l'unanimité des membres présents, le budget 2020 de la Commune de Vollèges est approuvé.

Le président communique ensuite les décisions fiscales arrêtées par le Conseil communal et en vertu de l'article 232 de la loi fiscale du 10 mars 1976 et de l'article 312 al. 2 de la loi sur les communes du 5 février 2004, à savoir :

1. Montant de l'impôt personnel (art. 177)	Fr.	15.--
2. Coefficient applicable aux taux prévus aux art. 178 et 179		1.20
3. Indexation des revenus imposables (art. 178 ch. 5 et 6)		150
4. Montant de la taxe sur les chiens (taxe communale art. 182)	Fr.	100.--

A l'unanimité des membres présents, les décisions fiscales pour l'année 2020 sont approuvées.

10/ DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Avant de passer la parole aux citoyens pour d'éventuelles questions ou remarques, le président informe l'assemblée que, dès de 2020, toute la communication sera faite sous la forme d'un document unique et sur la base du journal Bagnes-Infos avec une partie concernant la commune de Bagnes, une autre partie la commune de Vollèges et une troisième partie la commune de Val de Bagnes.

La parole est ensuite aux citoyens :

M. Alain Frossard s'inquiète de savoir si quelque chose est prévu dans le courant de l'année 2020 pour la remise en état de la Route Vieille, passablement détérioré par l'augmentation du trafic faisant suite aux travaux de la route cantonale 89 Contour de la Scie. Il lui est répondu que rien n'a été prévu en 2020, à voir pour 2021 Val de Bagnes.

M. Jean-Paul Bruchez informe que rien n'a été entrepris concernant la problématique des eaux de surfaces devant son bâtiment à Etiez. Le responsable technique lui répond que dans le courant de l'année 2020 et suite aux travaux qui vont être entrepris au Levron concernant le séparatif entre les eaux claires et les eaux usées, le débit d'eau dans la conduite en question pendant les périodes d'intempéries devrait diminuer de plus de 50 % et ainsi régler le problème de débordement à Etiez.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt l'assemblée. Il souhaite aux membres présents de belles fêtes de fin d'années ainsi qu'une bonne année 2020 et les invite à partager le traditionnel verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE
DE VOLLEGES

Le Président

Le Secrétaire

Vollèges, le 12 décembre 2019



Commune de Vollèges

com.volleges@dransnet.ch
www.volleges.ch

Tél. 027 780 64 10
Fax 027 780 64 11

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Procès-verbal de la séance du 16 septembre à 19h00

- Présidence** : Christophe Maret, président
- Présences** : Le conseil communal (7 citoyens)
M. Jean-Louis Farquet : secrétaire communal
M. Louis Tornay, organe de révision
41 citoyens
- Excusés** : 5 excusés(es)

1/ OUVERTURE DE LA SEANCE ET NOMINATION DES SCRUTATEURS

C'est avec une certaine émotion que le Président salue les membres présents et ouvre cette dernière séance de l'Assemblée primaire de Vollèges avant la fusion. Au vu de la situation épidémiologique actuelle et dans le but de tenir compte des recommandations du Conseil d'Etat pour la tenue des assemblées primaires et bourgeoises, cette assemblée se tient à la salle polyvalente. Elle a été convoquée en date du 26 août 2020 conformément à l'art. 9 de la loi sur les communes du 5 février 2004. Son ordre du jour est accepté.

Il propose ensuite à l'assemblée de nommer MM Michel Frossard et Roland Moulin comme scrutateurs. Leur nomination est acceptée.

2/ LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE

Le procès-verbal de la dernière assemblée primaire du 11 décembre 2019 ayant été publié sur le site internet communal durant la période de mise à l'enquête des comptes, le président pose la question à l'assemblée si quelqu'un en demande la lecture. Comme tel n'est pas le cas, le procès-verbal est accepté.

3/ LECTURE DES COMPTES DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2019

Le Président, M. Christophe Maret, passe la parole à M. Louis Tornay de la fiduciaire Alpes Auditor SA, lequel passe en revue les chiffres concernant les comptes 2019 de la Commune de Vollèges, à savoir :

Fonctionnement	Total des recettes	:	Fr. 12'485'455.85
	Total des dépenses	:	Fr. 10'641'399.84
	Marge d'autofinancement	:	Fr. 1'844'056.01
			=====
Investissements	Total des dépenses	:	Fr. 3'500'500.75
	Total des recettes	:	Fr. 790'135'95
	Investissement net	:	Fr. 2'710'364.80
			=====
Manco de financement de		:	Fr. 866'308.79
			=====

Après des amortissements comptables pour un montant de **Fr. 2'187'464.80**, les comptes 2019 de la commune de Vollèges laissent apparaître une diminution de fortune de **Fr. 343'408.79**. La fortune de la Commune s'élève au 31.12.2019 à **Fr. 18'987'732.21** et le total du bilan à **Fr. 29'928'417.97**. La fortune nette par habitant se situe à **Fr. 667.--**.

4/ RAPPORT DES REVISEURS ET APPROBATION DES COMPTES

M. Louis Tornay, de la fiduciaire Auditor Services SA, organe de révision désigné par l'assemblée primaire donne lecture du rapport établi selon l'art. 75 Ofinco et dans lequel il relève que, selon son appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs. Il recommande à l'assemblée de les approuver.

Après avoir répondu à satisfaction aux questions des citoyens, les comptes 2019 de la Commune de Vollèges ainsi que le rapport de l'organe de révision sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée aux organes responsables.

5/ FUSION BAGNES-VOLLEGES : INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le président informe l'assemblée que durant cette année 2020 le processus de fusion a été engagé et que le conseil communal est confiant sur son déroulement et sur la mise en place de l'organisation qui permettra de créer la nouvelle commune Val de Bagnes ainsi que sur le planning prévu. Tous les employés de l'ancienne commune de Vollèges ont été réengagés dans la nouvelle commune Val de Bagnes. Par ailleurs, trois services communaux prendront place dans le bâtiment communal de Vollèges. Il s'agit du service des constructions, de celui de l'aménagement du territoire ainsi que du dicastère s'occupant des bâtiments et de la bourgeoisie. Au 1^{er} janvier 2021, une vingtaine de collaborateurs occuperont ledit bâtiment. Le président informe également l'assemblée sur l'avenir du triage forestier Catogne-Mt.-Chemin. Le choix entre le service forestier de Bagnes et celui du Triage forestier sera arrêté dans le courant de l'année 2021 et la nouvelle structure devrait voir le jour au 1^{er} janvier 2022. Les autorités communales de Vollèges vont tout mettre en œuvre pour soutenir le Triage.

6/ DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le Président passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou propositions individuelles.

- M. Jacques Frossard prend la parole pour féliciter et remercier le conseil communal d'avoir mené à bien la fusion. Il demande ce que pourrait faire la commune afin de soutenir les établissements publics. Le président lui répond qu'il est difficile pour la commune de s'investir au risque de créer des inégalités. Le meilleur moyen de soutenir les établissements publics est du ressort de la population et sa fréquentation.
- M. Bruno Moulin s'informe quant au projet d'aménagement du centre du village et à la démarche citoyenne qui avait été mise en place. Le vice-président lui répond que la commission a avancé sur le projet. Un bureau d'aménagistes a été mandaté et deux séances ont déjà eu lieu. Une prochaine séance d'information aux citoyens a été prévue. Par contre il y a lieu de prendre en compte un nouvel élément, à savoir l'aménagement du bâtiment communal dans le cadre de la fusion et de son utilisation. (nombre de nouveaux collaborateurs).

M. Claude Biolaz fait remarquer que le système mis en place actuellement n'est pas idéal. Il demande de prêter une attention toute particulière à la problématique de la circulation.

- M. Roland Bérard demande de revoir le système des molochs avec des couvercles plus étanches. Le conseiller Patrice Berguerand le remercie pour sa remarque et va voir, par exemple, s'il y a lieu d'augmenter la cadence des désinfections.

Suite à toutes ces questions et remarques, le président clôt l'assemblée en invitant les personnes présentes à se rendre au Colibri pour partager comme à l'accoutumée, une verrée. Il est 19h50.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE
VOLLEGES

Le Président
Christophe Maret

Le Secrétaire
Jean-Louis Farquet



Vollèges, le 17 septembre 2020